

Fiche d'inscription

2026 / 2027

Une fiche par personne • Informations confidentielles

V.14/09/26

I • VOS INFORMATIONS

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____ Date de naissance _____

Profession _____

Téléphone _____ Courriel (lisiblement SVP) _____

Rôle souhaité : ☐ Follower / cavalière ☐ Leader / cavalier ☐ Les deux sont possibles

PHOTO

2A • INSCRIPTION À L'ANNÉE

Choisissez vos cours

☐ **LUNDI** 19H00 - 20H00 Danses de société
Débutants / interm.☐ **LUNDI** 20H00 - 21H00 Salsa / bachata / rock
Débutants / interm.

Vous pouvez choisir un cours ou les deux.

Cotisation annuelle (ne cochez qu'une seule case)

☐ 1 cours / semaine 150 € / an☐ 2 cours / semaine 220 € / an

+ 30 € d'adhésion à l'association

Total annuel _____ €

Paiement : ☐ 1 chèque ☐ 3 chèques ☐ espèces

Inscription en cours d'année

Dès novembre 2026 : -20 %

Dès janvier 2027 : -30 %

Dès mars 2027 : -50 %

Dès mai 2027 : -60 %

2B • INSCRIPTION PAR SESSIONS à 19H

De 19H à 20H • 1 session = 5 cours

Cochez chaque danse choisie.

☐ 1re • 14/09 au 12/10 cha-cha-cha☐ 2e • 02/11 au 30/11 paso doble☐ 3e • 07/12 au 18/01 foxtrot☐ 4e • 25/01 au 08/03 tango☐ 5e • 15/03 au 03/05 valse lente☐ 6e • 10/05 au 14/06 samba

De 20H à 21H • 3 cycles de 10 cours (2 sessions)

☐ salsa 1 & 2 Du 14/09 au 30/11☐ bachata 1 & 2 Du 07/12 au 08/03☐ rock / jive 1 & 2 Du 15/03 au 14/06

Tarifs par personne

19H : 1 / 2 / 3 ou 4 sessions = 35 / 60 / 90 ou 120 €

20H : 1 cycle = 60 € • 2 cycles = 120 €

+ 30 € d'adhésion annuelle (une seule fois)

Paiement : ☐ chèque ☐ espèces

3 • VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Signature précédée de « Bon pour accord » :

Mon ou ma partenaire de danse aux cours est :
(si vous venez en binôme)

Les chèques ne pourront pas être rendus ou remboursés. Le premier cours est gratuit si vous ne vous inscrivez pas. En cas de litige, la mairie de Béthune n'est pas concernée. Seul le président de l'association peut recevoir une doléance. Le règlement peut être effectué en plusieurs fois. Tarifs forfaitaires pour l'année scolaire.

Fiche à remettre au cours suivant ou à envoyer : 4 rue Michel Selame, 62217 Achicourt

RÈGLEMENT INTÉRIEUR V-09/2026-V3.0

Notre association propose une inscription à nos cours de danses de salon, de rock'n'roll (4/6/8 temps) ainsi que de salsa et autres latinos. Deux niveaux dans chaque discipline si le planning de la salle le permet. Ce sont les enseignants qui jugent le niveau des adhérents qui devront s'y conformer. En danses de salon, il y a continuité entre les cours débutants et intermédiaires qui sont différents d'une année sur l'autre. Pour obtenir les bases en danse de salon, vous avez besoin de suivre les cours pendant 3 ans.

1- Vous pouvez assister gratuitement à un cours déjà suivi si vous êtes inscrit à un cours supérieur.

2- Une semaine de cours, (gratuit si non suivie d'inscription) servira de test aux élèves pour prendre leur décision définitive. Ces cours serviront aussi de test aux formateurs pour juger du niveau de l'élève.

3- La cotisation annuelle doit être réglée en début d'année par un chèque au tarif de l'année en cours. Elle comprend une partie fixe correspondant aux frais d'inscription, et d'assurance, l'autre partie correspond au règlement des cours. Une facilité de paiement par plusieurs chèques, d'un montant indiqué sur notre tarif de l'année, peut être toutefois accordée. Elle ne peut faire l'objet d'un remboursement ou d'une négociation. En cas d'incapacité temporaire d'assister aux cours plus d'un mois (avec justificatif), il sera accordé un avoir pour l'année suivante correspondant au nombre de semaines d'absence. Cet avoir ne sera pas nominatif, et il pourra être utilisé par une autre personne. En cas de réinscription en cours d'année, vous bénéficiez d'un tarif dégressif.

4- En cas de pandémie, nous ne pouvons accueillir dans nos cours une dame sans partenaire que si un homme sans partenaire accepte de danser exclusivement avec elle.

5- *Nous faisons changer de partenaires dans toutes les danses. Le changement de partenaire est très utile pour progresser, tout spécialement dans le guidage. Les solos changent entre eux et les danseurs en couple changent entre eux, afin d'éviter l'attente pour les dames venant en couple, sauf si la parité est atteinte ou presque.* Pas de changement de partenaire obligatoire durant une pandémie.

6- En danses de salon, nous étudions une danse pendant plusieurs cours. Nous changeons de danse en fonction de l'état d'avancement. Le planning n'est qu'indicatif et peut être modifié dans l'année.

7- Le nombre de cours est variable en fonction des dates de vacances scolaires, mais nous garantissons un minimum de vingt-huit semaines de cours dans l'année sauf en cas de réquisition de la salle par la municipalité ou en cas d'indisponibilité de vos enseignants.

8- Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf exception).

9- Les entraînements toutes danses (au nombre de quatre à cinq) auront lieu de préférence un vendredi de 19H à 23H30. Ils sont ouverts aux élèves, aux anciens élèves et aux élèves d'autres écoles. Ils sont indispensables à ceux qui veulent progresser. Vous apporterez un plat et une boisson pour la table commune sur le principe de l'auberge espagnole. Il y aura un à deux ateliers sur un thème particulier. Le prix de l'entrée est de **6 € pour chaque soirée**.

10- Les jours les horaires et les tarifs sont définis en début de chaque année scolaire.

11- Les cours auront lieu dans une salle aimablement mise à disposition par la mairie de Béthune

12- Je certifie n'avoir pas de contre-indication médicale à la pratique des danses de couple.

13- Les prises de vue par caméra, appareil photographique, par téléphone ou tout autre moyen sont interdites durant les cours. Vous pourrez filmer les figures que nous vous résumerons à la fin du cours.

14- Nous comptons sur le sens de l'autodiscipline des adhérents pour respecter le silence et être très attentifs durant les cours, même si la priorité est à l'ambiance détendue et sympathique.

15- Nous demandons d'arriver cinq minutes avant l'horaire par respect pour les enseignants et les autres élèves.

16- Les adhérents ne peuvent pas répondre aux questions techniques posées par d'autres élèves. Ils doivent les diriger vers l'enseignant qui est le seul habilité à le faire.

17- Nous nous réservons le droit de renvoyer un élément perturbateur qui met en péril la tranquillité et le bon fonctionnement des cours, après deux avertissements et sans remboursement des cours déjà réglés.

18- Les enseignants d'autres associations sont invités à s'inscrire à notre formation diplômante (www.i-f-d-s.com).

19- Chaque cours apporte des informations et des éléments fondamentaux. En cas de difficultés ou d'absence pour des circonstances indépendantes de leur volonté, les élèves peuvent demander des cours de rattrapage particuliers à leurs enseignants, qui sont les seuls habilités à le faire. Ces cours peuvent être obligatoires dans le cas d'une inscription en cours d'année en fonction du niveau du nouvel adhérent.

20- La piste est interdite avec vos chaussures de ville. Nous conseillons le port de chaussures légères et souples. Pour les danseuses, le port de jupe étroite est fortement déconseillé. Jupe, robe ample ou pantalons sont recommandés.

21- Les personnes qui sont sujettes à une transpiration abondante doivent prévoir serviettes, déodorant et linges de rechange pour le confort de tous. Le lavage des mains est conseillé avant et après chaque cours. En cas de grippe, restez chez vous.

21bis- En cas de pandémie, le lavage des mains est exigé avant et après chaque cours, et vous devez porter un masque en dehors des moments de danses avec votre partenaire. Durant les danses, vous pourrez ôter votre masque tout en gardant vos distances avec les autres couples. En cas de fièvre ou autres symptômes pouvant avoir un rapport quelconque avec une pandémie en cours, vous devez vous abstenir de venir en cours et nous prévenir rapidement.

22- Les enfants sont acceptés dans la salle durant les cours, sous la responsabilité et la surveillance des parents qui veillent à ce qu'ils ne perturbent pas le cours.

23- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours. Il est formellement interdit de fumer dans la salle de cours.

24- J'accepte l'envoi de courriel et de SMS pour connaître les événements du club et d'apparaître sur des vidéos YouTube & Facebook pour la promotion de l'association.

L'inscription aux cours implique l'acceptation du règlement intérieur dans sa totalité.

Acceptation du règlement dans sa totalité. En cas de vol ou d'accident, je dégage de toutes responsabilités l'association, les enseignants et la ville de Béthune.
Signature :